

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 22 FEVRIER 2016

Convocation du 07 janvier 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Corinne MOREL a donné procuration à Christine PERONNE
Raymond BENITO a donné procuration à Marcel PRECIGOUT
Stéphane VILLETTE a donné procuration à Pascal RIVET
Jean-Marie BLAINEAU a donné procuration à Philippe ZANDVLIET
Laurent GESTRAUD a donné procuration à Pierre BAJOR

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 15 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'adjoint aux finances présente et commente les résultats du compte administratif 2015 qui seront à rapprocher du compte de gestion de M. le Trésorier.

En investissement, l'année 2015 se termine par un déficit de 42 469 €. L'excédent reporté 2014 porte le résultat net 2015 à 73 170 € d'excédent.

Pour le BP 2016, il devra être tenu compte des restes à réaliser pour les opérations en cours soit un total de 116 757 €. Le résultat net 2015 ne permet pas d'honorer ces engagements. Il manque 43 587 €. Un déficit qui devra être comblé par un virement de la section Fonctionnement avant d'envisager toute autre opération.

En fonctionnement, l'année se termine par un excédent de 44 869 €. L'excédent reporté 2014 porte le résultat net 2015 à 140 228 € d'excédent.

L'excédent 2015 est faussé par le montant des Restes à recouvrer pour des loyers impayés, essentiellement pour des liquidations judiciaires successives du multiple-rural. Ces impayés qui s'élèvent à 23 832 € devront faire l'objet d'une provision pour risque avec l'accord de M. le Trésorier.

En conclusion, pour la deuxième année consécutive, la capacité d'autofinancement de la commune c'est à dire l'épargne réalisée est quasiment nulle. Ce qui limite les investissements et impose à prévoir à l'avenir les investissements même courants à régler par l'emprunt ! Outre que cette situation n'est guère confortable, en avons-nous les moyens ? Les chiffres que l'adjoint communique apportent un début de réponse. En effet, le paradoxe est, bien que la commune soit loin d'être endettée, elle ne peut pas emprunter en raison de sa trop faible capacité d'épargner pour rembourser.

La commission Finances qui se réunira la semaine prochaine aura donc la mission délicate de trouver des pistes afin de redonner de l'oxygène au budget pour pouvoir

continuer à entretenir et investir en tenant compte de l'orientation qui sera définie ce soir.

3-REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUE

Les honoraires et les autres frais médicaux résultant des examens prévus au décret n°2015-504 du 4 mai 2015 article 1 et éventuellement les frais de transport du malade examiné sont à la charge du budget de la collectivité ou établissement intéressé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel et pour rembourser les frais kilométrique à l'agent qui se déplace soit pour un rendez-vous demandé par le Comité médical, soit pour un rendez-vous devant le Conseil médical.

4-ADMISSION EN NON-VALEUR

Cette délibération est reportée dans l'attente de l'avis de M. le Trésorier.

5-SUBVENTIONS 2016

Les associations ci-dessous sont retenues:

US AGRIS	1 070 €	CHARENTE QUAD DECOUVERTE	100 €
STE DE CHASSE D'AGRIS	460 €	COMITE DES FÊTES	765 €
ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS	80 €	BALADES MOTOS PASSION	0 €
ASS. DES PARENTS D'ELEVES	385 €		
RECREAGRIS "LA FEUILLE"	75 €		
RECREAGRIS "BIBLIOTHEQUE"	350 €	LA PREVENTION ROUTIERE	55 €
CLUB LOISIRS & RENCONTRES	200 €	CTE DEPART. DE SPELEOLOGIE	80 €
CRINIÈRE AU VENT	95 €	CTE DE JUMELAGE BIRKENAU	150 €
TOTAL 3 865 €			

L'association Balades Motos Passion par un courrier du 1 courant n'a pas sollicité de subvention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour octroyer les subventions ci-dessus à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

Par ailleurs, il sera débattu lors du prochain Conseil municipal l'attribution d'une subvention complémentaire à l'US AGRIS en contrepartie des travaux d'entretien effectué au complexe sportif.

6-Centres Communaux d'Action Social (CCAS)

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) autorise la commune de moins de 1 500 habitants à ne plus disposer d'un CCAS. Sans y être tenue, elle peut le dissoudre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour maintenir le CCAS communal.

7-LOGEMENTS COMMUNAUX

Par un courrier daté du 1 février 2016, les locataires du logement communal "La Poste" nous informe de leur intention de quitter le logement. Après un préavis de 3 mois, le logement sera libre à partir du 1 mai 2016.

8-DEVIS

1-Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour remplacer les radiateurs électriques dans **le logement communal** du multiple-rural et acceptent le devis CSO d'un montant de 1 365,85 HT pour l'achat du matériel.

2-Les devis Artifices un jardin dans la nuit, MAT HOTEL 16 (armoires réfrigérées pour la salle polyvalente), et les devis ETS ARSICAUD et ETS VIAUD (mise aux normes ERP) sont mis en réserve dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2016.

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 25 MARS 2016 à 20h30**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.